Dialogue

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger**

Band (Jahr): **24 (1997)**

Heft 5

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Merci à la «Revue Suisse»

Ce n'est pas parce que j'ai décidé d'étudier ici, au Japon, pendant deux ans, que je ne m'intéresse plus pour autant à ce qui se passe en Suisse. La Revue Suisse me fournit régulièrement diverses informations sur ma patrie et ses activités internationales. De plus, votre revue me permet d'avoir une vue plus globale des choses, qui me permet, par exemple, de faire des comparaisons entre les sociétés japonaise et suisse.
E. Chappuis, Japon

J'aimerais vous féliciter pour votre article consacré à la votation fédérale du 8 juin 1997. Il était précis, juste et equilibré.
R. et E. Chrenko, USA

Je reçois votre revue et je suis très satisfait de son contenu. Bravo à tous, bon travail!
Christopher H. Bull, USA ■

Monseigneur Haas (RS 2/97)

Dans le numéro 2/97 de la Revue, vous dénigrez Monseigneur Haas. Savez-vous seulement ce que vous faites? Pourquoi n'iriez-vous pas chercher en vous ce qu'il pourrait y avoir de mauvais? Notre Seigneur Jésus a dit: que celui qui n'a jamais commis de péchés jette la première pierre.
O. Mathis, Canada ■

La Suisse ferroviaire (RS 2/97)

Votre édition 2/97 traitait d'un sujet particulièrement intéressant: le 150e anniversaire des chemins de fer suisses. J'aimerais vous remercier de publier, pour vos compatriotes de l'étranger, des articles traitant de sujets historiques. Peu après la parution de votre article, j'ai appris que la Chine, mon pays d'accueil, a reçu une série de locomotives flambant neuves d'ABB Zurich. N'aurait-il pas été possible de consacrer, dans votre article, quelques lignes au marché mondial, étant donné que les entreprises ABB, SLM et Schindler y réalisent une grande partie de leurs affaires?
Roger Beaud, Chine

Une édition magnifique et une véritable mine d'informations sur les chemins de fer suisses. J'espère que la Suisse maintiendra son système ferroviaire jusqu'au jour où la priorité n'ira plus au seul trafic automobile, mais aura fait place à un système qui intègre mieux le rail et la route, un but que l'on essaye d'atteindre depuis de nombreuses années. Le réseau ferroviaire suisse est encore complètement intact, contrairement au réseau américain, condamné à l'insignifiance depuis longtemps déjà par le jeu des intérêts économiques.
John R. Sollberger, USA

Ce numéro de la «Revue Suisse» m'a beaucoup plu. Un compliment pour la variété. Je regrette seulement n'avoir pas trouvé d'indication sur la manière, pour les Suisses de l'étranger, d'utiliser les CFF en cas de séjour en Suisse.
Walter Ledermann, Thailande ■

Droit du patient (RS 2/97)

L'introduction de l'article «L'espoir de mourir dans la dignité» est paradoxale. Logiquement, pour mettre fin à sa vie, quel que soit le nom qu'on y donne, il ne peut s'agir que d'un suicide. Enfin, les progrès stupéfiants de la médecine moderne doivent-ils déboucher sur la solution de l'encouragement législatif et donc moral du suicide des patients?
Jean-Marie Humair, France ■

AVS facultative (RS 3/97)

C'est avec consternation que j'ai lu le «démontage» prévu pour l'AVS/AI. Je veux bien espérer qu'entre les projets exposés et leur exécution, il y ait une large marge et que le résultat ne sera pas aussi désastreux qu'il en a l'air.
Claire Messinger, Israël

Je vis en Allemagne depuis 1983 et cotise sans interruption à l'AVS facultative. Mon mari et moi travaillons comme indépendants. Le montant de la rente allemande de mon mari sera probablement inférieur au montant de l'aide sociale. Je suis bien contente de pouvoir cotiser à l'AVS facultative dont j'aurai absolument besoin lorsque je serai âgée. Si l'AVS facultative était «réformée» de la manière dont vous le décrivez dans votre article, ce serait une catastrophe pour moi.
Jutta Gess, Allemagne

La proposition de «démontage» de l'AVS/AI facultative du Conseil fédéral est scandaleuse et représente un affront pour les Suisses de l'étranger, qui sont des citoyens suisses à part entière. Le Conseil fédéral se trompe lourdement s'il pense réaliser ainsi des économies. Car tous ceux qui arrivent à se maintenir à flot à l'étranger grâce à la solution actuelle se trouveront obligés de rentrer en Suisse en cas de démantèlement des prestations de l'AVS et feront exploser les charges des services sociaux.
Rolando Ernst, Espagne ■

Je suis horrifiée! Dans les années septante, les autorités suisses nous ont poussés à adhérer à l'AVS facultative, nous promettant une rente sûre pour nos vieux jours. Maintenant nous apprenons que nous allons être les premières victimes du démantèlement social.
Edith Tober-Duss, Grande-Bretagne ■

Radio Eviva

De même qu'à la «Revue Suisse», nous sommes attachés, nous autres Suisses de l'étranger, à Radio Eviva en tant que lien culturel avec la patrie. La nouvelle de l'arrêt de ces émissions a déçu des dizaines de milliers d'entre nous. Selon un article de journal, la faute en incomberait au conseiller fédéral Moritz Leuenberger, qui aurait omis de soumettre au Conseil fédéral une proposition d'accorder une fréquence OUC à cette radio.
Alfred Schilling, Espagne

Radio Eviva n'a pas cessé d'émettre à cause du Conseil fédéral et celui-ci ne lui a pas non plus résilié de fréquence ou refusé une fréquence promise. Le droit actuel ne permet pas d'accorder une fréquence OUC à des radios telles que Radio Eviva. A l'origine, la concession de Radio Eviva autorisait une diffusion par câble et par satellite. Après trois ans, le Conseil fédéral lui a accordé de surcroît l'autorisation de diffuser sur ondes moyennes. En présentant leur requête à ce propos, les responsables d'Eviva savaient que la réception des émissions en OM n'était pas toujours bonne. Bien que rien ne l'y obligeât, la Confédération s'est néanmoins déclarée prête à chercher une meilleure solution sur OM. Les pourparlers avec l'Allemagne ont échoué et Radio Eviva a cessé de diffuser avant même que l'Autriche eut pris position. Le Conseil fédéral n'a pas pris de décision avant l'été sur la requête pour diffusion en OUC du fait qu'il attendait la réponse de l'Autriche. Il était prêt à proposer une autre longueur OM. Radio Eviva n'a pas eu la patience nécessaire et a décidé de cesser ses émissions faute d'avoir reçu une fréquence OUC avant fin juin – malgré le fait qu'elle n'y avait pas droit. L'échec de Radio Eviva est un échec économique.
Moritz Leuenberger,
Conseiller fédéderal ■